



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été créée conformément aux exigences de :  
HCS 2024 de l'OSHA aux États-Unis, Loi sur les produits dangereux (LPD)  
et Règlement sur les produits dangereux (RPD) du Canada, ainsi modifiés

Date d'émission 18-avr.-2025

Date de révision 18-avr.-2025

Numéro de révision 1

## 1. Identification

### Identificateur de produit

Nom du produit A7+ Hardener

### Autres moyens d'identification

Code(s) du produit A7P-10; A7P-28

Synonymes Aucun

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Ancrage chimique

Restrictions d'utilisation Utiliser comme prévu pour les applications d'ancrage dans le béton

### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

#### Adresse du fournisseur

ITW Commercial Construction North America  
155 Harlem Avenue  
Glenview, IL 60025

#### Identificateur du fournisseur initial

ITW Construction Products Canada  
120 Travail Road  
Markham, Ontario  
L3S 3J1

Courriel techsupport@itwccna.com

### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Téléphone de l'entreprise US: 1-800-848-5611  
CA: 1-800-387-9692

Numéro de téléphone en cas d'urgence Chemtrec 1-800-424-9300

## 2. Identification des dangers

### Classification de la substance ou du mélange

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1

### Éléments d'étiquetage

Attention

Mentions de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer une allergie cutanée.



#### Conseils de prudence - Prévention

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.  
Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et aérosols.  
Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail.  
Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

#### Conseils de prudence - Réponse

##### Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

##### Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.  
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

#### Dangers classés selon le paragraphe (d)(1)(ii) de 1910.1200

Aucun renseignement disponible.

#### Autres renseignements

Peut être nocif en cas d'ingestion. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Substance

Non applicable.

#### Mélange

Nom chimique	No.&nbsp;CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Glycérol	56-81-5	10 - 50	-	-
Éthylène glycol	107-21-1	10 - 30	-	-
Benzoyl peroxide	94-36-0	10 - 20	-	-

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

## 4. Premiers soins

### Description des premiers soins

<b>Conseils généraux</b>	Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	Déplacer à l'air frais.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter la partie touchée. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver à l'eau et au savon. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation de la peau ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Appeler un médecin.
<b>Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

### Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

<b>Symptômes</b>	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux. Sensation de brûlure.
<b>Effets d'une exposition</b>	Aucun connu.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

<b>Note aux médecins</b>	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	---

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Dangers particuliers associés au produit chimique</b>	Le produit est ou contient un sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Données sur les risques d'explosion</b>	
<b>Sensibilité au choc</b>	Aucun.
<b>Sensibilité à la décharge électrostatique</b>	Aucun.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

**Précautions personnelles** Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites.

**Autres renseignements** Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**Méthodes de nettoyage** Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

**Prévention des dangers secondaires** Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Considérations générales sur l'hygiène** Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

**Conditions d'entreposage** Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver à des températures entre 5 et 30 °C (41 et 86 °F).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH
Glycérol 56-81-5	-	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> mist, total particulate TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> mist, respirable fraction (vacated) TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> mist, total particulate (vacated) TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> mist, respirable fraction	-
Éthylène glycol	TWA: 25 ppm vapor fraction	(vacated) Ceiling: 50 ppm	-

107-21-1	STEL: 50 ppm vapor fraction STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> inhalable particulate matter, aerosol only		(vacated) Ceiling: 125 mg/m <sup>3</sup>	
Benzoyl peroxide 94-36-0	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> ; IDLH: 1500 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Glycérol 56-81-5	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> ; TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> ; respirable	-	TWAEV: 10 mg/m <sup>3</sup> ; mist
Éthylène glycol 107-21-1	Ceiling: 100 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> ; total; aerosol only STEL: 20 mg/m <sup>3</sup> ; total; aerosol only Ceiling: 100 mg/m <sup>3</sup> ; total; aerosol only Ceiling: 50 ppm; vapour	TWA: 25 ppm; vapor fraction STEL: 50 ppm; vapor fraction STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> ; inhalable particulate matter, aerosol only	Ceiling: 50 ppm; mist and vapour Ceiling: 127 mg/m <sup>3</sup> ; mist and vapour
Benzoyl peroxide 94-36-0	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> ;	TWAEV: 5 mg/m <sup>3</sup> ;

Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrador	Nouvelle-Écosse
Éthylène glycol	TWA: 25 ppm; vapor fraction STEL: 50 ppm; vapor fraction STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> ; inhalable particulate matter, aerosol only	Ceiling: 100 mg/m <sup>3</sup> ; aerosol only	TWA: 25 ppm; vapor fraction STEL: 50 ppm; vapor fraction STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> ; inhalable particulate matter, aerosol only	TWA: 25 ppm; vapor fraction STEL: 50 ppm; vapor fraction STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> ; inhalable particulate matter, aerosol only
Benzoyl peroxide	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> ;

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
Glycérol	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 20 mg/m <sup>3</sup> ;		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> ; mist STEL: 20 mg/m <sup>3</sup> ; mist	TWA: 30 mppcf; mist TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> ; mist
Éthylène glycol	Ceiling: 100 mg/m <sup>3</sup> ; aerosol	TWA: 25 ppm; vapor fraction STEL: 50 ppm; vapor fraction STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> ; inhalable particulate matter, aerosol only	Ceiling: 100 mg/m <sup>3</sup> ; aerosol	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> ; particulate TWA: 100 ppm; vapour TWA: 250 mg/m <sup>3</sup> ; vapour STEL: 10 ppm; particulate STEL: 20 mg/m <sup>3</sup> ; particulate STEL: 125 ppm; vapour STEL: 325 mg/m <sup>3</sup> ; vapour
Benzoyl peroxide	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> ; STEL: 5 mg/m <sup>3</sup> ;

### Contrôles techniques appropriés

#### Mesures d'ingénierie

Douches  
Douches oculaires  
Systèmes de ventilation.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants appropriés.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter un vêtement de protection approprié.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Pâte
<b>État physique</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Odeur (y compris le seuil olfactif)</b>	Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>		Aucune donnée disponible
<b>Point d'ébullition (ou point initial d'ébullition ou plage d'ébullition)</b>		Aucune donnée disponible
<b>Inflammabilité</b>		Aucune donnée disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		Aucune donnée disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		Aucune donnée disponible
<b>Point d'éclair</b>		Aucune donnée disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>		Aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition</b>		Aucune donnée disponible
<b>SADT (°C)</b>		Aucune donnée disponible
<b>pH</b>		Aucune donnée disponible
<b>pH (en solution aqueuse)</b>		Aucune donnée disponible
<b>Viscosité cinématique</b>		Aucune donnée disponible
<b>Viscosité dynamique</b>		Aucune donnée disponible
<b>Solubilité</b>		Aucune donnée disponible
<b>Solubilité dans l'eau</b>		Aucune donnée disponible
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)</b>		Aucune donnée disponible
<b>Pression de vapeur (comprend le taux d'évaporation)</b>		Aucune donnée disponible
<b>Taux d'évaporation</b>		Aucune donnée disponible
<b>Densité et/ou densité relative</b>	> 1	
<b>Masse volumique apparente</b>		Aucune donnée disponible
<b>Masse volumique du liquide</b>		Aucune donnée disponible
<b>Densité de vapeur relative</b>		Aucune donnée disponible
<b>Caractéristiques des particules</b>		
<b>Dimension de particules</b>		Aucune donnée disponible
<b>Distribution granulométrique</b>		Aucune donnée disponible

### Autres renseignements

<b>Masse moléculaire</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Teneur en COV</b>	2.9%, as applied 0.4 lb/gal, as applied
<b>Point de ramollissement</b>	Aucun renseignement disponible

**Informations concernant les classes de danger physique****Explosifs**

Propriétés explosives

Aucun renseignement disponible

**Propriétés comburantes**

Aucun renseignement disponible

**10. Stabilité et réactivité****Réactivité**

Ce produit contient un peroxyde organique. Peut produire une décomposition dangereuse sous l'effet de la chaleur. Les produits de décomposition dangereux des peroxydes sont inflammables et peuvent être explosifs en cas de confinement.

**Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**Risques de réactions dangereuses**

Aucun dans des conditions normales de traitement.

**Conditions à éviter**

Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Températures extrêmes et lumière directe du soleil. Matières incompatibles.

**Matières incompatibles**

Agents réducteurs, Composés de soufre, Métaux lourds, Agents oxydants forts, acides forts et bases fortes.

**Produits de décomposition dangereux**

Peroxydes.

**11. Données toxicologiques****Informations sur les voies d'exposition probables****Renseignements sur le produit****Inhalation**

Peut causer une irritation des voies respiratoires. Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Contact avec les yeux**

Provoque une sévère irritation des yeux (sur la base des composants). Peut causer une rougeur, une démangeaison et une douleur. Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Contact avec la peau**

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau (sur la base des composants). Peut causer une irritation. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation. Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Ingestion**

Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée. Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques****Symptômes**

Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux.

**Toxicité aiguë****Mesures numériques de la toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange:

ETAmél (orale)	2,500.00 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	15.00 mg/l

### Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Glycérol	= 27200 mg/kg ( Rat )	> 10 g/kg ( Rabbit )	> 5.85 mg/L ( Rat ) 4 h
Éthylène glycol	= 4700 mg/kg ( Rat )	= 10600 mg/kg ( Rat )	> 2.5 mg/L ( Rat ) 6 h
Benzoyl peroxide	= 7710 mg/kg ( Rat )	-	-

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Aucun renseignement disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux. Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Aucun renseignement disponible.

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Éthylène glycol 107-21-1	A4 - Not Classifiable as a Human Carcinogen	-	-	-
Benzoyl peroxide 94-36-0	A4 - Not Classifiable as a Human Carcinogen	Group 3	-	-

#### Légende

##### CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 3 - Inclassable quant à sa cancérogénicité chez les humains

**Toxicité pour la reproduction** Aucun renseignement disponible.

**STOT - exposition unique** Aucun renseignement disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucun renseignement disponible.

**Danger par aspiration** Aucun renseignement disponible.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés

Glycérol 56-81-5	-	LC50: 51 - 57mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	-
Éthylène glycol 107-21-1	EC50: 6500 - 13000mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: =41000mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 14 - 18mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =27540mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =40761mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 40000 - 60000mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =16000mg/L (96h, Poecilia reticulata)	-	EC50: =46300mg/L (48h, Daphnia magna)
Benzoyl peroxide 94-36-0	-	LC50: =0.0602mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	-

**Persistence et dégradation**                      Aucun renseignement disponible.

#### Bioaccumulation

#### Renseignements sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Glycérol 56-81-5	-1.75
Éthylène glycol 107-21-1	-1.36
Benzoyl peroxide 94-36-0	3.2

**Autres effets nocifs**                                      Aucun renseignement disponible.

### 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes d'élimination

**Déchets de résidus/produits inutilisés**                      Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

**Emballage contaminé**                                      Ne pas réutiliser les contenants vides.

**Californie - Informations sur les déchets**                      Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

### 14. Informations relatives au transport

**Note :** Cette matière répond aux critères de polluant marin de l'ONU/IMDG. Même si cela n'est pas requise, elle peut également être classée comme un polluant marin aux États-Unis.

**DOT**

<b>Numéro UN ou numéro d'identification</b>	UN3082
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquids, n.s.a.
<b>Classe (s) de danger relatives au transport</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Dispositions particulières</b>	8, 146, 173, 335, 441, IB3, T4, TP1, TP29
<b>Polluant marin du DOT</b>	I
<b>Polluant marin</b>	Peroxyde de benzoyle
<b>Désignation</b>	UN3082, Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquids, n.s.a. (Peroxyde de benzoyle), 9, III

**TMD**

<b>Numéro UN ou numéro d'identification</b>	UN3082
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a.
<b>Classe (s) de danger relatives au transport</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Polluant marin</b>	Peroxyde de benzoyle.
<b>Désignation</b>	UN3082, Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (Peroxyde de benzoyle), 9, III

**IATA**

<b>Numéro UN ou numéro d'identification</b>	UN3082
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a.
<b>Nom technique de l'IATA</b>	Peroxyde de benzoyle
<b>Classe (s) de danger relatives au transport</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Dangers environnementaux</b>	Oui
<b>Dispositions particulières</b>	A97, A158, A197, A215
<b>Code ERG</b>	9L
<b>Désignation</b>	UN3082, Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (Peroxyde de benzoyle), 9, III

**IMDG**

<b>Numéro UN ou numéro d'identification</b>	UN3082
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a.
<b>Nom technique</b>	Peroxyde de benzoyle
<b>Classe (s) de danger relatives au transport</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Indicateur de polluant marin</b>	P
<b>Nom du polluant marin</b>	Peroxyde de benzoyle
<b>Dispositions particulières</b>	274, 335, 969
<b>EmS-N°</b>	F-A S-F
<b>Désignation</b>	UN3082, Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (Peroxyde de benzoyle), 9, III, Polluant marin

## 15. Informations sur la réglementation

### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements internationaux

**Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone** Non applicable

**La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants** Non applicable

**La Convention de Rotterdam** Non applicable

#### Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

#### Règlements fédéraux aux États-Unis

##### **SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372.

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Benzoyl peroxide - 94-36-0	1.0
Éthylène glycol - 107-21-1	1.0

##### **SARA 311/312 Catégories de dangers**

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

##### **CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

##### **CAA (Loi sur la qualité de l'air)**

Ce produit ne contient pas de substances polluantes réglementées en vertu de la Loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act - CAA).

Nom chimique	Polluants atmosphériques dangereux (HAP)	Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)
Éthylène glycol 107-21-1	Présent	-

##### **CERCLA**

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302).

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses	Quantité à déclarer (RQ)
Éthylène glycol 107-21-1	5000 lb	-	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ

#### États-Unis - Réglementations des

**États****Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65:

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Éthylène glycol - 107-21-1	Developmental

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Glycérol 56-81-5	X	X	X
Benzoyl peroxide 94-36-0	X	X	X
Éthylène glycol 107-21-1	X	X	X

**Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine**

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

**16. Autres informations**

<b>NFPA</b>	Risques pour la santé 2	Inflammabilité 0	Instabilité 2	Dangers particuliers -
<b>HMIS</b>	Risques pour la santé 2	Inflammabilité 0	Dangers physiques 2	Protection individuelle B

**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Légende**

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (Europe)
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Europe)
AIIC	Inventaire australien des substances chimiques industriels
ATE	Estimation de toxicité aiguë
ASTM	Société américaine d'essais des matériaux
bar	Valeurs de référence biologiques pour les composés chimiques en milieu de travail
BAT	Valeurs de tolérance biologiques pour une exposition professionnelle
BEL	Limites d'exposition biologique
bw	Poids corporel
Valeur plafond	Valeur limite maximale
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DOT	Département des transports (États-Unis)
DSL	Liste intérieure des substances (Canada)
EmS	Programme d'urgence
ENCS	Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon)
EPA	Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency)
GHS	Système général harmonisé
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association du transport aérien international
IBC	Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IMO	Organisation maritime internationale
ISO	Organisation internationale de normalisation
KECI	Inventaire coréen des produits chimiques existants
CL50	Concentration létale pour 50% d'une population étudiée
DL50	Dose létale pour 50 % d'une population étudiée (dose létale moyenne)
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NFPA	National Fire Protection Association
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
n.s.a.	Non spécifié ailleurs
CSENO	Concentration sans effet nocif observé
DSENO	Dose sans effet nocif observé
NOELR	Taux de charge sans effet observable
NTP	Programme national de toxicologie (États-Unis)
NZIoC	Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
LEMT	Limites d'exposition professionnelle
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis
TBP	Substance toxique bioaccumulable persistante
PICCS	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
PMT	Persistante, mobile et toxique
PPE	Équipement de protection individuelle
QSAR	Relation structure-activité quantitative
RID	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer (Europe)
SADT	Température de décomposition autoaccélérée
SAR	Relation structure-activité
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act
FS	Fiche signalétique
SL	Limite à la surface
STEL	Limite d'exposition de courte durée
STOT RE	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique
TCSI	Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan
TMD	Transport de marchandises dangereuses (Canada)
TSCA	Loi réglementant les substances toxiques (États-Unis)
TWA	Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)
UN	Nations Unies
VOC	Composés organiques volatils
vPvB	Très persistante et très bioaccumulative
vPvM	Très persistante et très mobile
As	Substance allergène
DS	Sensibilisant cutané
Ot	Ototoxique
pOt	Ototoxique - risque de troubles auditifs
PS	Photosensibilisateur
RS	Sensibilisant respiratoire
S	Sensibilisateur
poS	Sensibilisant - susceptible de provoquer un asthme professionnel
Sa	Asphyxiant simple
Sd	Désignation de la peau
pSd	Désignation de la peau - potentiel d'absorption cutanée
Sdv	Désignation de la peau - vacante
Sk	Notation de la peau

dSk	Indication pour la peau - risque d'absorption cutanée
pSk	Notation cutanée - potentiel d'absorption cutanée

**Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS**

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs)

Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

Programme national de toxicologie aux États-Unis (NTP)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) sur l'environnement, la santé et la sécurité

Programme de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) sur les produits chimiques à volume de production élevé

Ensemble de données de filtrage de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD)

Organisation mondiale de la santé des Nations Unies, OMS ( World Health Organization, WHO)

**Date d'émission** 18-avr.-2025

**Date de révision** 18-avr.-2025

**Note de révision** Libération initiale.

**Avis de non-responsabilité**

**À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.**

**Fin de la fiche signalétique**